

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	23	29
Date de la convocation : 29/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BALOT Nicolas, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, REYNAUD Christian, MIGNOT Jean-Marie, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, MOURET Stéphanie, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, MOMART Fabrice, EHLIG Genêt, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie, LABROUE Sandrine

Représentés : BATIER Jean-François représenté par BARRIERE Danielle, MARIAUD Eric représenté par LAFAYE Laurent, GOUVIER Eric représenté par REYNAUD Christian, ROBERT Marie-José représentée par GRANET Frédérique, TRICARD Morane représentée par MARCOUL-SOULIE Bénédicte, BUSSIERE Pascal représenté par MORIN Julien

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MÈGE Frédéric est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_045

Objet : Attribution de subvention pour l'association Prévalence

Par courrier en date du 10 avril 2026, l'association Prévalence a sollicité Monsieur le maire pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement. L'association est domiciliée à Feytiat et a pour objet de promouvoir des interventions thérapeutiques non médicamenteuses, y compris artistiques, ludiques ou pédagogiques, qui favorisent le bien-être des personnes en contribuant à la prévention des pathologies liées au stress.

Prévalence propose une approche pluridisciplinaire basée sur des thématiques telles que : la nature, la musique dans sa dimension thérapeutique et corporelle, les arts dans toutes leurs déclinaisons.

L'association regroupe des membres qualifiés et expérimentés dans les domaines du service public, du commerce, du milieu artistique et des médecines douces.

L'association propose des ateliers et des activités sur le territoire communal, à ce titre Monsieur Balot propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de 200 € à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 200 € à l'association Prévalence.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le vendredi 05 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Frédéric MÈGE



Le maire,
Laurent LAFAYE.



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le : 10/06/2026

Publiée le : 10/06/2026

Le maire,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.